



Déclaration du Bureau du Comité Interparlementaire SUR L'ACCORD DE OUAGADOUGOU

- Le Bureau du Comité Interparlementaire de l'UEMOA, réuni à Abidjan du 28 au 30 mai 2007 salue l'initiative de **Son Excellence Monsieur Laurent GBAGBO**, Président de la République de Côte d'Ivoire qui a conduit à la signature de l'Accord de Ouagadougou du 4 mars 2007 par lui-même et par **Son Excellence Monsieur Guillaume SORO**, Premier Ministre, sous la facilitation de **Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE**, Président du Faso.

- Le Bureau du Comité Interparlementaire conscient de ce qu'aucun processus d'intégration viable n'est possible sans la paix sociale et la stabilité politique se félicite de cette avancée significative qui renforce les bases de la réconciliation nationale dans un espace communautaire pacifique et stable.

Le Bureau du CIP constate avec beaucoup de satisfaction la disponibilité et l'engagement de toute la classe politique ivoirienne, des partenaires sociaux ainsi que de la société civile dans la mise en œuvre entière de cet important Accord.

Cette attitude clairvoyante et patriotique empreinte de sagesse a permis l'adoption par le Gouvernement de Côte d'Ivoire de la matrice d'actions, qui fixe les balises pour une sortie définitive de crise.

Le bureau du CIP réaffirme ses félicitations à toutes les composantes de la classe politique de Côte d'Ivoire et l'encourage à poursuivre dans cette voie pour la paix et le bonheur de la Côte d'Ivoire et de toute la zone UEMOA.

Fait à Abidjan, le 30 mai 2007

Le Bureau du Comité Interparlementaire
de l'UEMOA